|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | [Direction générale des services numériques](https://op.europa.eu/fr/web/who-is-who/organization/-/organization/DIGIT/DIGIT)- [Facilitateurs numériques & Innovation](https://op.europa.eu/fr/web/who-is-who/organization/-/organization/DIGIT/COM_CRF_230193)- Interopérabilité & Gouvernement Numérique (DIGIT.B2) |
| Numéro de poste Sysper: | 199626 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Leontina SANDU  3éme trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'Unité DIGIT.B2 « Interopérabilité et Gouvernement numérique » déploie et met en œuvre la politique dans le domaine de gouvernement numérique / interopérabilité du secteur public. L'interopérabilité – la capacité des systèmes et des organisations à coopérer au-delà des frontières fonctionnelles, sectorielles et physiques – est essentielle à la réussite de la transformation numérique.

Notre Règlement pour une Europe interopérable, vise à renforcer l'interopérabilité du secteur public et servira de principal cadre d’action pour les années à venir. Nous collaborons et soutenons les États membres (directeurs informatiques nationaux et bureaux centraux de transformation numérique), les partenaires aux niveaux régional et local, les organisations internationales et les pays tiers (ONU, OCDE, Banque mondiale, Balkans occidentaux) et les acteurs du secteur privé (PME et startups GovTech, communautés open source, universités).

Au sein de la DIGIT.B2, l’équipe SEMIC est chargée de tous les aspects de l’interopérabilité sémantique: développer et entretenir des actifs et des services sémantiques (par exemple, DCAT-AP, vocabulaires de base, modélisation de données, graphiques de connaissances, flux d’événements liés aux données) et promouvoir leur adoption dans le secteur public; soutenir les organismes du secteur public au moyen de conseils et de conseils sur mesure; soutenir la mise en œuvre des politiques de l’UE (par exemple, le règlement sur les données, les ensembles de données de grande valeur, le règlement sur le portail numérique unique) et les espaces de données. En outre, le SEMIC étudie l’interaction entre la sémantique et l’intelligence artificielle, dans le but de renforcer l’interopérabilité des données et l’automatisation intelligente grâce à l’intégration des technologies sémantiques et des approches de l’IA.

Au sein de l'unité DIGIT.B2, l’équipe SEMIC se charge de tous les aspects liés à l’interopérabilité sémantique. Elle développe et entretient des actifs et des services sémantiques tels que DCAT-AP, des vocabulaires de base, des modèles de données, des graphiques de connaissances et des flux d’événements liés aux données. Elle œuvre également à promouvoir leur adoption dans le secteur public et à soutenir les organismes publics avec des conseils appropriés. SEMIC accompagne la mise en œuvre des politiques de l’UE, comme le règlement sur les données, l’acte sur la gouvernance des données, les ensembles de données de grande valeur et le règlement sur le portail numérique unique, ainsi que l’implémentation des espaces de données de l’Union Européenne. De plus, le SEMIC explore l’interaction entre la sémantique et l’intelligence artificielle, afin de renforcer l’interopérabilité des données et l’automatisation intelligente par l’intégration des technologies sémantiques et des approches de l’IA.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Travaillant en étroite collaboration avec d’autres services de la Commission et des administrations nationales et de l’UE, l’expert national détaché (END) contribuera aux travaux sur la conception et la mise en œuvre de la politique d’interopérabilité dans le secteur public et, en particulier, aux activités liées à l’ «interopérabilité sémantique».

Le principal domaine prioritaire de l’expert sera l’interopérabilité sémantique afin de contribuer à la mise en œuvre et au perfectionnement des politiques d’interopérabilité tout en tirant parti de ses compétences spécialisées au sein de l’unité «Interopérabilité et gouvernement numérique».

Les domaines de travail connexes comprendront:

* Aider la Commission européenne à mettre en œuvre le programme «Europe interopérable» en mettant l’accent sur les aspects sémantiques. L’équipe SEMIC vise à identifier et à maintenir des solutions pour l’interopérabilité sémantique.
* Mise en œuvre du programme de travail pour une Europe numérique — chapitre «Europe interopérable», en tenant compte des objectifs du programme et des exigences des administrations des États membres et des institutions de l’UE. Il s’agit notamment de définir les stratégies, les objectifs, les calendriers et les éléments livrables du projet; ainsi que la supervision de la mise en œuvre des actions confiées à d’autres services de la CE.
* La coordination entre les actions «Europe interopérable» et les actions pertinentes dans les États membres et/ou au sein des institutions européennes ;
* La coordination entre les actions «Europe interopérable» et les actions pertinentes dans les États membres et/ou les institutions européennes, y compris l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies pertinentes pour l’échange de données dans l’UE, telles que le portail numérique unique, la stratégie pour une union des données (espaces de données), etc.
* L’organisation de réunions de groupes de travail/d’ateliers techniques et d’autres activités de communication dans le domaine relevant de sa responsabilité; soutenir et participer à la gouvernance du règlement pour une Europe interopérable (conseil d’administration, groupes de travail, comités);
* Assistance aux projets transfrontières d’administration numérique (y compris les projets relevant de l’instrument d’appui technique), garantissant une utilisation efficace des évaluations de l’interopérabilité prévues par le règlement pour une Europe interopérable, de l’interopérabilité ainsi que des solutions «Europe interopérable».
* Sous la responsabilité d’un membre du personnel permanent, la participation à la préparation et à l’organisation des procédures de passation de marchés publics et à la gestion des subventions.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collaborateur(rice) dynamique et expérimenté possédant les qualifications suivantes :

• Une bonne compréhension et expérience dans la conception et de la mise en œuvre de politiques numériques, en particulier de rendre la législation prête pour le numérique ou compatible avec le numérique;

• Une bonne compréhension et expérience dans l'utilisation de la technologie et de l'interopérabilité des données pour le développement et le déploiement de services publics numériques ;

• Connaissance et expérience de la mise en place de services publics numériques transfrontaliers et/ou intersectoriels ;

• Expérience de la gestion de projets de transformation numérique dans le secteur public ; une expérience de la gestion de contrats et de subventions est un plus.

En outre, l'END doit être capable de travailler de manière autonome et au sein d'une équipe multidisciplinaire. Il/elle doit être ouvert d'esprit et sensible aux besoins des parties prenantes dans les différents domaines couverts par le Règlement pour une Europe interopérable.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

La maîtrise de l'anglais est requise. La connaissance d'autres langues de l'UE est considérée comme un avantage.

Solides compétences interpersonnelles pour s'engager de manière proactive avec des interlocuteurs clés au sein de la DG DIGIT ainsi que dans d'autres services et avec des parties prenantes externes.

Le(a) candidat(e) retenu(e) devra démontrer un sens aigue de l’esprit d’équipe, proactif(ve), doté(e) d'un fort sens de l'initiative et capable de travailler de manière autonome. Le poste exigera également la flexibilité et la résilience nécessaires afin de pouvoir travailler sous pression.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)